

ANNEXE A
(Article 12)

PROVINCE DU MANITOBA
PROCURATION AUTORISANT LE TRANSFERT D'OBLIGATIONS

PRENEZ ACTE que je, soussigné(e),

de _____, contre valeur reçue,

ai vendu, cédé et transféré, et que par les présentes, je vends, cède et TRANSFÈRE

à _____

—

les obligations de la PROVINCE DU MANITOBA, SÉRIES

n^{os}

au montant de

qui sont enregistrées à mon nom dans les livres de ladite PROVINCE, et que je constitue de façon irrévocable le sous-ministre des Finances mon véritable et légitime fondé de pouvoir aux fins d'accomplir en mon nom tous les actes nécessaires au transfert desdites obligations, avec le pouvoir de se faire remplacer par une ou plusieurs personnes jouissant des mêmes pouvoirs dans l'accomplissement du présent mandat, et que je ratifie tous les actes légitimement accomplis par ledit fondé de pouvoir ou ses substituts en application des présentes.

EN FOI DE QUOI, JE signe et appose mon sceau à

_____ le _____ 19 ____

SIGNATURE GARANTIE PAR :

SIGNATURE

TÉMOIN

La signature du titulaire inscrit doit être garantie par une banque canadienne ou une autre institution financière acceptable par le ministre des Finances du Manitoba.